

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du 27 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean-Louis SCHEUER, Pascal BRUBACHER, Marianne SCHNEPP, Christian SPADA, Edith BURR, Isabelle HARY, Laurent FEUERSTEIN, Sébastien NICKLAUS, Nicolas DETTWILLER, Michael ZEHR

**Représentés:**

**Excuses:** Karin INSEL, Raymond BIEBER, Sophie DEHLINGER, Myriame STEIBEL, Sylviane METZ-LOPES

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christian SPADA

---

**Décision modificative n°2 - budget commune ( DE 2021 065)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 2031 du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	7500.00	
2132	Immeubles de rapport	-7500.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les moins-values de dépenses indiquées ci-dessus.

**Tarif de location de l'ancienne salle du conseil municipal - 23 rue du Général Leclerc ( DE 2021 066)**

Afin d'aligner les tarifs de mise à disposition des salles communales, M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire évoluer le tarif annuel de mise à disposition de l'ancienne salle du conseil située dans le bâtiment de l'ancienne Mairie au 23 rue du Général Leclerc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer le tarif de mise à disposition de la salle de l'ancienne Mairie à 180 € (cent-quatre-vingt euros) par an à compter du 1er octobre 2021.

**Suppression d'un emplacement réservé - prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme ( DE 2021 067)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par un administré pour la suppression partielle de l'emplacement réservé n° A1 inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la commune, au motif que l'emplacement réservé impacte la valeur de son bien situé à son abord et réduit les chances de vente.

M. le Maire précise aux membres du Conseil Municipal la situation de l'emplacement réservé ainsi que son objet, la création d'un chemin piétonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- précise que la demande de l'administré ne répond pas à un intérêt collectif,
- réitère l'intérêt de l'emplacement réservé n° A1, qui s'inscrit dans la stratégie globale de la commune, c'est à dire embellir le bourg-centre, développer la convivialité, le confort des usagers pour les inciter à réinvestir le cœur de village et favoriser les mobilités douces.
- décide de ne pas supprimer l'emplacement réservé n° A1 lors d'une prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme.

**Motion de la Fédération nationale des Communes Forestières ( DE 2021 068)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la motion de la Fédération nationale des Communes forestières suivante :

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

- exige :
  - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
  - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
  
- demande :
  - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
  - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

#### **Demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers ( DE 2021 069)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers de Drulingen.

L'amicale sollicite l'aide de l'ensemble des communes rattachées à l'unité territoriale pour réaliser des travaux au centre de secours. Ces travaux s'avèrent nécessaires pour adapter les locaux et les rendre plus fonctionnels.

Les travaux de gros œuvre et second œuvre sont pris en charge par le SIS 67 mais les travaux d'aménagements annexes (cuisine, coin repas, espace de détente, de repos et de sport) restent à la charge de l'amicale.

La situation financière de l'amicale, impactée par l'annulation des manifestations prévues en 2020 en raison de la crise sanitaire, ne permet pas de prendre en charge les investissements prévus qui s'élèvent à 15 000 € (quinze mille euros).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à l'amicale des sapeurs-pompiers de Drulingen une subvention de 2 000,- € (deux mille euros).

La dépense est prévue au budget 2021, article 6574 sous divers.

M. Sébastien NICKLAUS, intéressé à l'affaire en tant que chef de l'unité territoriale locale, et M. Laurent FEUERSTEIN, intéressé à l'affaire en tant que président de l'amicale des sapeurs-pompiers, n'ont pris part ni aux débats, ni au vote.

#### **Demande de subvention de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies ( DE 2021 070)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), parrainée par Zinedine Zidane :

Depuis 1994, l'opération citoyenne METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE, soutenue chaque

année par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, est proposée aux établissements scolaires pour permettre à l'Association partout en France de sensibiliser les jeunes à la maladie, au handicap et récolter les fonds nécessaires pour soutenir ses missions de développement de la recherche médicale et d'accompagnement des familles touchées par une leucodystrophie.

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, ce sont plus de 500 000 élèves de tous niveaux qui ont participé à l'opération et notamment 385 élèves du collège des Racines et des Ailes de Drulingen.

Les communes sont plus nombreuses chaque année à soutenir l'action de l'association et à contribuer à son financement.

L'Association souhaite, avec le concours de la commune, améliorer les résultats de cette mobilisation, et sollicite une subvention d'un montant de 500 €. Ainsi, la commune participerait aux efforts de la jeunesse en renforçant le grand élan de solidarité qu'elle a fait naître.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à l'association ELA une subvention de 500,- € (cinq cent euros).

La dépense est prévue au budget 2021, article 6574 sous divers.

**Demande de subvention SMAB - Rallye d'Alsace Bossue 2021 ( DE 2021 071)**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'aide financière de l'association S.M.A.B. pour l'organisation du 15ème Rallye de l'Alsace Bossue les 2 et 3 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer à l'association SMAB une aide financière de 1000.- € (mille euros),
- dit que la dépense est inscrite au budget à l'article 6574 sous divers.

Drulingen, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Maire :  
SCHEUER Jean-Louis

